






DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

SOMMAIRE

ÉDITO 03

RISQUE MAJEUR 04

ALERTE 07

ÉVACUATION 07

RISQUES NATURELS

INONDATION 10

MOUVEMENT DE TERRAIN 12

TEMPÊTE 14

GRAND FROID 16

CANICULE 18

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET HUMAINS

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES 20

INDUSTRIEL 22

NUCLÉAIRE 24

TERRORISTE 26

GLOSSAIRE 28

NUMÉROS D'URGENCE 30

ÉDITO



Madame, Monsieur,

LA SÉCURITÉ DES HABITANTS DE LA COMMUNE EST UNE DES PRÉOCCUPATIONS MAJEURES DE LA MUNICIPALITÉ.

Toute population soumise à des risques majeurs doit bénéficier d'une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face à des risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce document synthétique qui constitue l'un des éléments de la politique de sécurité des personnes de la ville d'Argenteuil.

La ville a également élaboré son Plan communal de sauvegarde (Pcs) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document doit vous permettre de mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Georges Mothron
Maire d'Argenteuil
Vice-président Boucle Nord de Seine

POUR VOTRE SÉCURITÉ, MERCI DE CONSERVER CE FASCICULE.

RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou occasionné par l'homme (anthropique), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

IL EST CARACTÉRISÉ

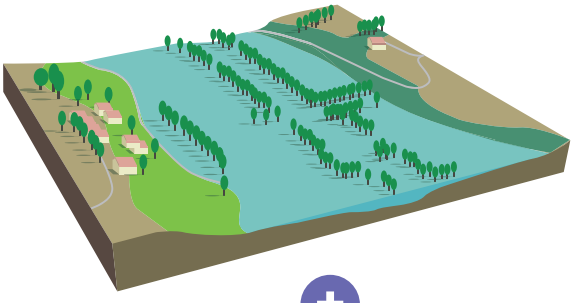
- **PAR SON ÉNORME GRAVITÉ**

Nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

- **PAR SA FAIBLE FRÉQUENCE**

On pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

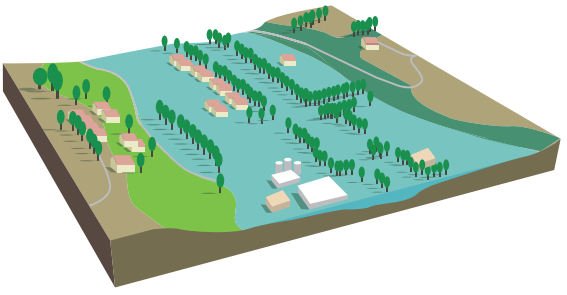
ALÉA
est un cours d'eau qui risque de déborder.



ENJEUX
sont la sauvegarde des biens et des personnes.



RISQUE
est l'inondation.



ON DISTINGUE DEUX GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES MAJEURS

LES RISQUES NATURELS


Tempête


Inondation


Avalanche


Feu de forêt


Mouvement De terrain


Séisme

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

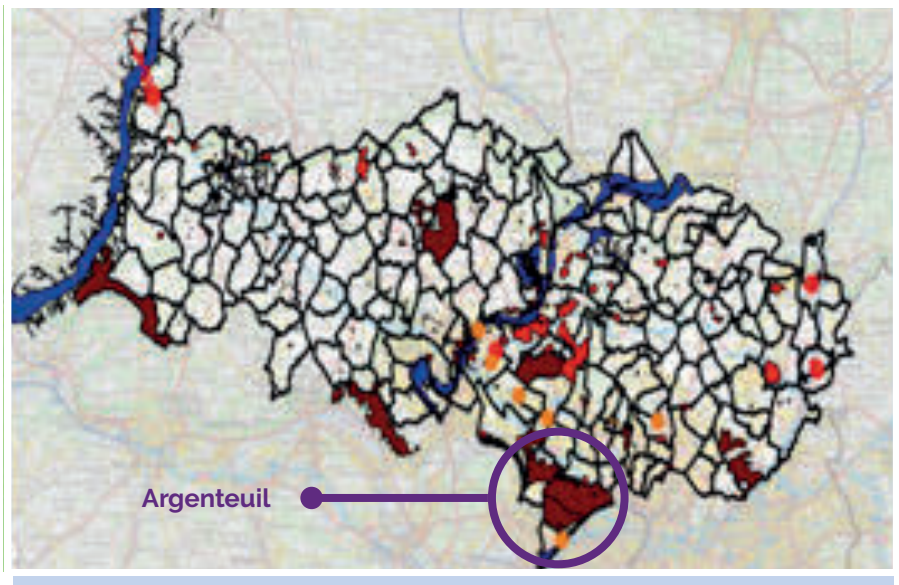

Industriel


Transport de matières dangereuses


Rupture de barrage


Nucléaire

RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE D'ARGENTEUIL



Carte d'information préventive des risques dans le Val-d'Oise

Risques technologiques

Risques naturels
Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain (PPRMT)
Plan de Prévention des Risques (PPR)
Plan d'Exposition aux Risques (PER)

Seuil Haut
Seuil Bas

Département du Val-d'Oise

La présence d'un **Plan de prévention des risques inondation (Ppri)** approuvé, a conduit la commune d'Argenteuil à réaliser un **Plan communal de sauvegarde (Pcs)** et un **document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)**.

À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

INONDATION

Les débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. Les cours d'eau, en cas de fortes pluies, peuvent en effet provoquer des débordements.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

INDUSTRIEL

Concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Ce risque est dû à la présence d'usines, lesquelles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et classées « SEVESO seuil haut ».

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Sur les voies de circulation telles que les grands axes routiers (A15, D311), la voie ferrée, le pipeline, la voie navigable ; le transitde matières dangereuses constitue une risque.

NUCLÉAIRE

Accident pouvant se produire dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

D'AUTRES RISQUES PEUVENT ÊTRE SIGNALÉS, qui ne sont pas uniquement propres à la commune d'Argenteuil, mais auxquels le territoire peut être confronté.

MÉTÉOROLOGIQUE

Tempête 1999, fortes neiges de décembre 2017, canicules, etc.

SANITAIRE

Pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009). L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

ALERTE

À QUOI SERVENT LES SIRÈNES ?

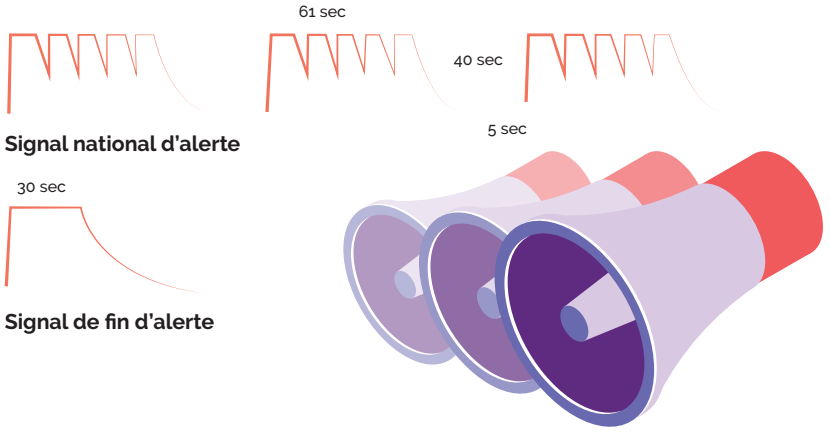
A vous avertir que vous êtes exposé(e) à un danger immédiat : nuage toxique, accident nucléaire, tempête, inondation.
A permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection.
L'alerte est ensuite confirmée par la radio ou la télévision.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA)

C'est un signal spécifique émis par une sirène. Il ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.
Il permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.
Il est diffusé par les 4 500 sirènes du Réseau national d'alerte (RNA), hérité de la seconde guerre mondiale et conçu initialement pour alerter les populations d'une menace aérienne.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

La France a défini un signal unique à l'échelon national (décret du 28 mars 2007). Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.
La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



En cas d'alerte, la population sera alertée par les services municipaux, le SNA, les sapeurs-pompiers et/ou les forces de l'ordre (téléphone, porte à porte, portevoix, site internet de la ville, etc.) et les médias nationaux et régionaux :

France Inter : 87.8 Mhz (FM)
France Bleu IDF : 107.1 Mhz (FM)
Argenteuil.fr

ÉVACUATION

COMMENT SE PRÉPARER ?

Les équipements minimum à conserver en permanence à portée de main :

- **1 radio portable** avec piles ;
- **1 lampe torche** avec piles ;
- **1 trousse de pharmacie** ;
- **bouteilles d'eau potable** ;
- **papiers personnels** ;
- **médicaments urgents** ;
- **couvertures** ;
- **vêtements** de rechange ;
- **matériel de confinement** (rouleaux adhésifs large, serpillère…).

SI ON VOUS DEMANDE D'ÉVACUER ?

- **couper l'eau, l'électricité et le gaz** avant de quitter votre domicile ;
- **fermer et verrouiller toutes les fenêtres et les portes** donnant sur l'extérieur ;
- **emporter vos petits objets de valeur et vos papiers**, sans vous encombrer ;
- **emporter avec vous vos animaux de compagnie** ;
- **verrouiller votre domicile** et ne pas oublier d'**emporter la clé** avec vous ;
- **se diriger vers le point de ralliement** indiqué par les autorités ;
- **ne pas prendre de raccourci**, car certaines routes peuvent être dangereuses ;
- si vous allez dans un centre d'évacuation, **signer le registre d'inscription** afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.



En cas d'évacuation



QUE FAIRE APRÈS UNE CATASTROPHE ?

- **vérifier l'état de votre domicile** et **contacter votre assurance** (si besoin) ;
- **utiliser une lampe de poche**, éviter de gratter une allumette ou d'allumer les lumières s'il y a eu des dommages quelconques ou une odeur de gaz. Si vous repérez une odeur de gaz, fermez la vanne principale d'alimentation, aérez les locaux et évacuez le site au plus vite ;
- **s'assurer qu'il n'y a pas d'incendie** ou de risque d'incendie, ni d'autres dangers ;
- **éponger tous les liquides** qui sont renversés : les médicaments, l'eau de javel, l'essence ou toute autre substance inflammable. Porter toujours des vêtements protecteurs ; et en cas de fuite ou de déversement majeur, avoir recours à l'aide professionnelle ;
- **enfermer vos animaux** dans un endroit sécurisé ;
- **voir si vos voisins ont besoin d'aide**, notamment si des personnes sont âgées ou handicapées.



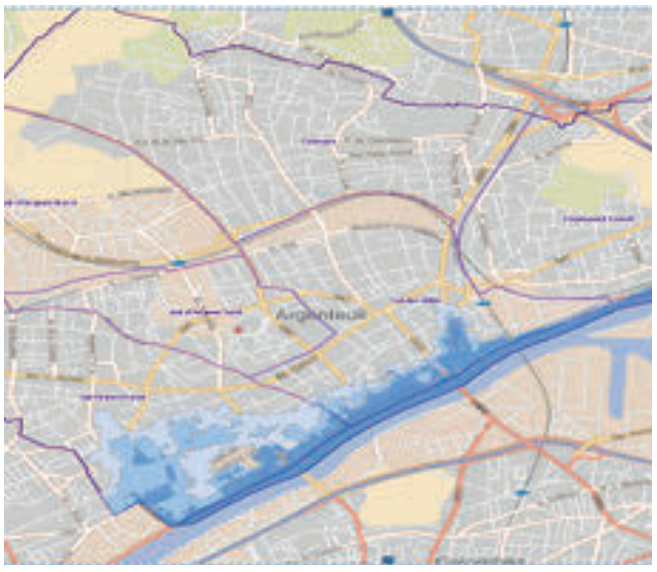
INONDATION

RISQUES NATURELS



QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

- **Submersion** rapide ou lente d'une zone habitée ou non.
- Elle correspond au **débordement des eaux** lors de la crue.
- La crue, quant à elle, correspond à **une augmentation de la hauteur d'eau**, sans conduire forcément à une inondation.



DEUX TYPES D'INONDATION EXISTENT

1 - Lente ou de plaine
Par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.

2 - Rapide ou torrentielle
Consécutive à de violentes averses.

La ville d'Argenteuil est concernée par l'inondation lente de plaine. La Seine est à proximité des routes et habitations, ce qui peut engendrer des débordements. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

MESURES DE PRÉVENTION

En 2002, un Plan de prévention des risques inondation a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et règlemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère de la Transition écologique et Solidaire. http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/ (site de prévision des crues).
Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou police).
Le maire déclenche alors le Plan communal de sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

AVANT



Mettre à l'abri les produits sensibles, il s'agit des produits chimiques, d'entretien, et des médicaments, cela afin d'éviter toute contamination ou pollution.

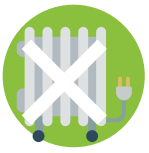


Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité.



Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation, rester à l'écoute des consignes des autorités publiques et faire une liste de tout le nécessaire qu'il faudra par ailleurs monter à l'étage, pour le cas où les autorités publiques donneraient la consigne de rester dans les étages supérieurs des logements. En cas d'évacuation, se renseigner auprès de sa mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir. Faire la liste de ce qu'il faut emporter et déterminer les dispositions à prendre pour les animaux de compagnie.

PENDANT



Si l'eau monte, couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.



Ne pas sortir. Vous êtes plus en sécurité à l'abri. S'installer en hauteur et n'évacuer les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.



Intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées. Prévenir la mairie si des personnes âgées ou handicapées sont présentes dans votre entourage, elle saura faire le nécessaire pour les protéger au mieux.

APRÈS



Une maison qui a été inondée n'est plus saine (murs imbibés d'eau, moisissures…). De plus, l'eau amène souvent des produits dangereux venant de l'extérieur. Il faut la nettoyer, la désinfecter et la faire sécher.



Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, s'assurer auprès des autorités locales qu'elle est potable.



Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.



Faire rapidement une déclaration de catastrophe naturelle et contacter son assureur sans tarder.



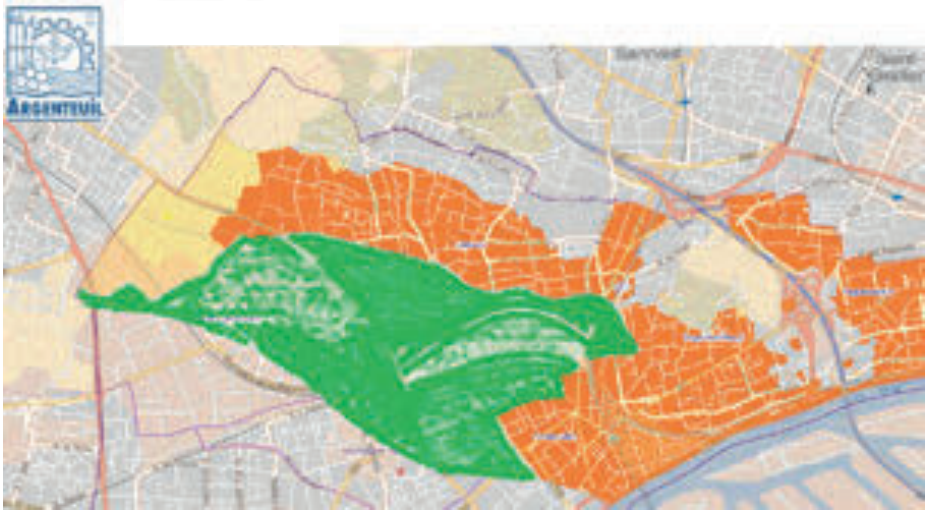
Veiller aux personnes en difficulté près de chez soi.

MOUVEMENT DE TERRAIN

RISQUES NATURELS

QU'EST QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Difficilement prévisibles et constituent un danger en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.



COMMENT SURVIENT-IL ?

- **par phénomènes de retrait** liés aux changements d'humidité de sols argileux (fissuration du bâti) ;
- **par tassement des sols compressibles** (vase, tourbe, argile) ;
- **par affaissement ou effondrement plus ou moins brutaux de cavités souterraines naturelles** (grottes) ou **artificielles** (carrières).

RISQUE À ARGENTEUIL

La ville est exposée à des mouvements de terrain de dynamiques et d'origines différentes :

- Effondrement et affaissement **liés à la présence d'anciennes carrières** ;
- Effondrement et affaissement **liés à la dissolution du gypse** ;
- Déformation **liée à la présence de remblais mal compactés** ;
- Glissement de terrain ;
- Retrait ou gonflement des argiles en **fonction de la teneur en eau des sols et sous-sols**.

AVANT



Prendre connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri, s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.



Informer la mairie de l'apparition de fissures ou affaissement du sol.

PENDANT



Dès les premiers signes, **évacuer les bâtiments** et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur. **Fuir latéralement**, ne pas revenir sur ses pas.



Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. Rejoindre le lieu de regroupement indiqué, le cas échéant.



S'éloigner de la zone dangereuse.



Dans un bâtiment, **s'abriter sous un meuble solide** en s'éloignant des fenêtres.



Respecter les consignes des autorités.

APRÈS



Informer les autorités.



Respecter les consignes données par les autorités **via les médias**.

TEMPÊTE

RISQUES NATURELS

QU'EST QU'UNE TEMPÊTE ?

Correspond à l'**évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes** (température, humidité...).

EFFETS

Vents violents, précipitations intenses.
Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

CONSÉQUENCES

Les tempêtes peuvent être à l'origine de **projection d'objets**, entrainer des **chutes d'arbres**, des **inondations**, voire même des **glissements de terrain**. Cependant, la cause principale qui entraine des accidents avec parfois une issue dramatique : l'imprudence.

QU'EST QU'UNE TEMPÊTE ?

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune d'Argenteuil est exposée aux tempêtes.





AVANT



Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent (tables, chaises, pots de fleurs).



Fermer portes, fenêtres et volets.



Gagner un abri en dur.



Pour les agriculteurs, **rentrer animaux et matériel**.



Prévoir un éclairage de secours et de l'eau potable.

PENDANT



Écouter les bulletins météo **à la radio**.



Ne sortir en aucun cas.



Si des orages sont annoncés, **débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision, ne pas téléphoner**.

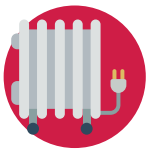


Ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol.



S'informer du niveau d'alerte sur **www.meteo.fr** ou sur **le serveur téléphonique de Météo France au 05 67 22 95 00**.

APRÈS



Aérer, désinfecter et dans la mesure du possible, **chauffer l'habitation**.



Ne rétablir l'électricité que sur **installation sèche et vérifiée**.



S'assurer en mairie que **l'eau est potable**.



Évaluer les dégâts et se rapprocher de son assureur.

RISQUE GRAND FROID

RISQUES NATURELS

si vous remarquez une personne en difficulté, appelez :

15 URGENCES VITALES

115 SAMU SOCIAL

QU'EST-CE QU'UNE VAGUE DE FROID ?

Épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AU GRAND FROID ?

Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.

SONT EN CAUSE :

- **maladies liées directement au froid** telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles;
- **aggravation de maladies préexistantes** (notamment cardiaques et respiratoires);
- effets indirects comme le **risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone** du au dysfonctionnement d'appareils de chauffage (au gaz, au fioul ou au charbon) ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu) ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées.

EXEMPLE HISTORIQUE

Hiver 1954 - Une première vague de froid accompagnée de chutes de neige s'abat, notamment, sur le Nord et le Nord-Est de la France du 1er au 9 janvier.

Du 22 janvier au 7 février, le froid se fait plus rigoureux et plusieurs cours d'eau gèlent.
En février, une seconde vague de froid concerne cette fois toute la France.

Le gel des cours d'eau persiste et à Dunkerque, une banquise se forme. On enregistre jusqu'à -30°C à Wissembourg, ainsi que -13°C à Paris.
C'est dans ce contexte que l'Abbé Pierre prononce à la radio son message d'alerte connu, depuis comme **l'appel de 1954**.

AVANT



Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage une fois par an



Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité)

PENDANT



Si on remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, **téléphoner au 115**.



Se couvrir suffisamment pour **garder son corps à la bonne température**.



Être encore plus **attentif avec les enfants et les personnes âgées** qui ne disent pas s'ils ont froid.



En période de froid extrême, **remettre tout voyage en voiture** non indispensable.



Écouter à la radio les conseils des pouvoirs publics.



Être en contact régulier avec ses proches, notamment les voisins et amis qui sont seuls.



Ne pas hésiter à contacter la mairie (ccas) si on est isolé ou malade.



Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas.

APRÈS



En présence de fatigue, ne pas hésiter à voir **votre médecin traitant**.



En cas d'urgence, **appeler le centre 15 (Samu)**.

RISQUE CANICULE

RISQUES NATURELS

QU'EST-CE QU'UNE CANICULE ?

Se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée (En Île-de-France par exemple, lorsque les températures se situent à 19° la nuit et 35° le jour durant trois jours consécutifs).

QU'EST-CE QU'UNE CANICULE ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer est susceptible d'entraîner de graves complications.
Les personnes âgées et les enfants exposés à la chaleur sont particulièrement en danger. Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température interne supérieure à 40°C avec altération de la conscience).
Que ce soit pour l'enfant ou l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.



EXEMPLE HISTORIQUE

En 2003, durant l'été, la France a connu une canicule exceptionnelle qui a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. Le pays n'avait jamais été confronté à de telles conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême. Ce phénomène a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins et de mettre en place le Plan canicule.

AVANT



Pour les personnes âgées, isolées ou handicapées **se faire connaître auprès des services municipaux** (Ccas).



S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours **avec les personnes âgées, isolées ou fragiles**.



Écouter les bulletins météo à **la radio**.

PENDANT



Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.



Boire environ **1,5L d'eau par jour**.



Ne pas consommer d'alcool, ni **de boissons à forte teneur en caféine** ou **en sucre**.



Manger normalement même en l'absence de sensation de faim.



Maintenir sa maison **à l'abri de la chaleur**.



Passer plusieurs heures par jour dans **un endroit frais ou climatisé** (cinéma, supermarché, salle indiquée par la Ccas, etc...)



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h).

APRÈS



Ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, contacter **son médecin traitant** ou **le centre 15** (Samu) en cas d'urgence.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUES TECHNOLOGIQUES OU HUMAINS

Appelé aussi TMD, **le risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voies routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses**. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

RISQUE À ARGENTEUIL

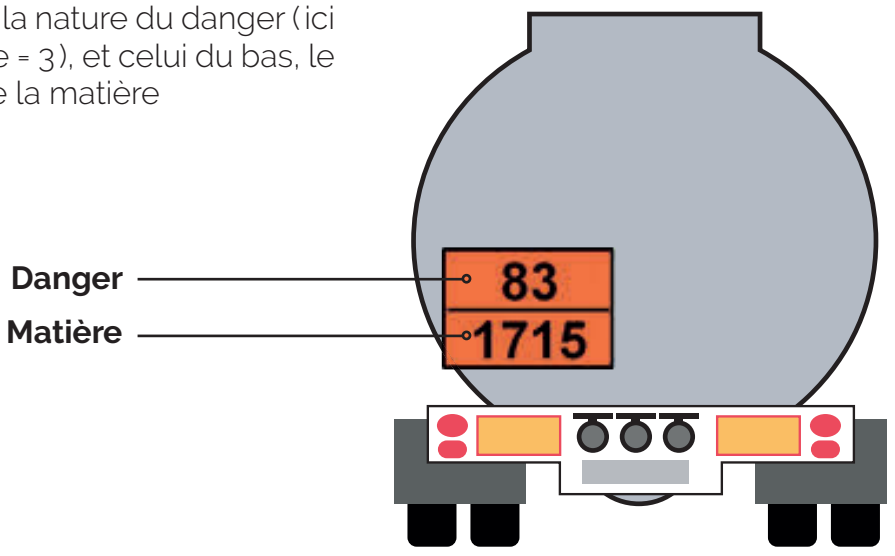
La commune est traversée et entourée par de nombreux axes très empruntés sur lesquels transitent des transports de matières dangereuses (A86, A15, RD311, Zone industrielle, voies ferrées, la Seine..).
Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

CONSÉQUENCES

Le Plan communal de sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation...).
Des plans généraux d'organisation départementale des secours (Plans Orsec, rouge, de Secours spécialisé «Transport de matières dangereuses») seront mis en œuvre si nécessaire.

LA SIGNALISATION DES VÉHICULES

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif = 8 et inflammable = 3), et celui du bas, le numéro d'identification de la matière (ici anhydride acétique).



Plus d'infos:
www.andra.fr
« classement du transport des matières dangereuses »

AVANT



Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.



Prendre connaissance **des consignes de mise à l'abri**.

PENDANT (si vous êtes témoin d'un accident de TMD)



Protéger et baliser pour éviter le sur-accident.



Éloigner les personnes situées à proximité.



Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).

En cas de fuite de produit :



Ne pas entrer en contact avec le produit (sinon, se laver et se changer).



Ne pas téléphoner.



Ecouter la radio
(Radio France ou radio locale).

Quitter la zone de l'accident :



- **S'éloigner** si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique ;
- **Rejoindre le bâtiment le plus proche et** se mettre à l'abri.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

APRÈS



À la fin de l'alerte, **aérer tout le bâtiment**.



Respecter les consignes.



Informer les autorités de tout danger.



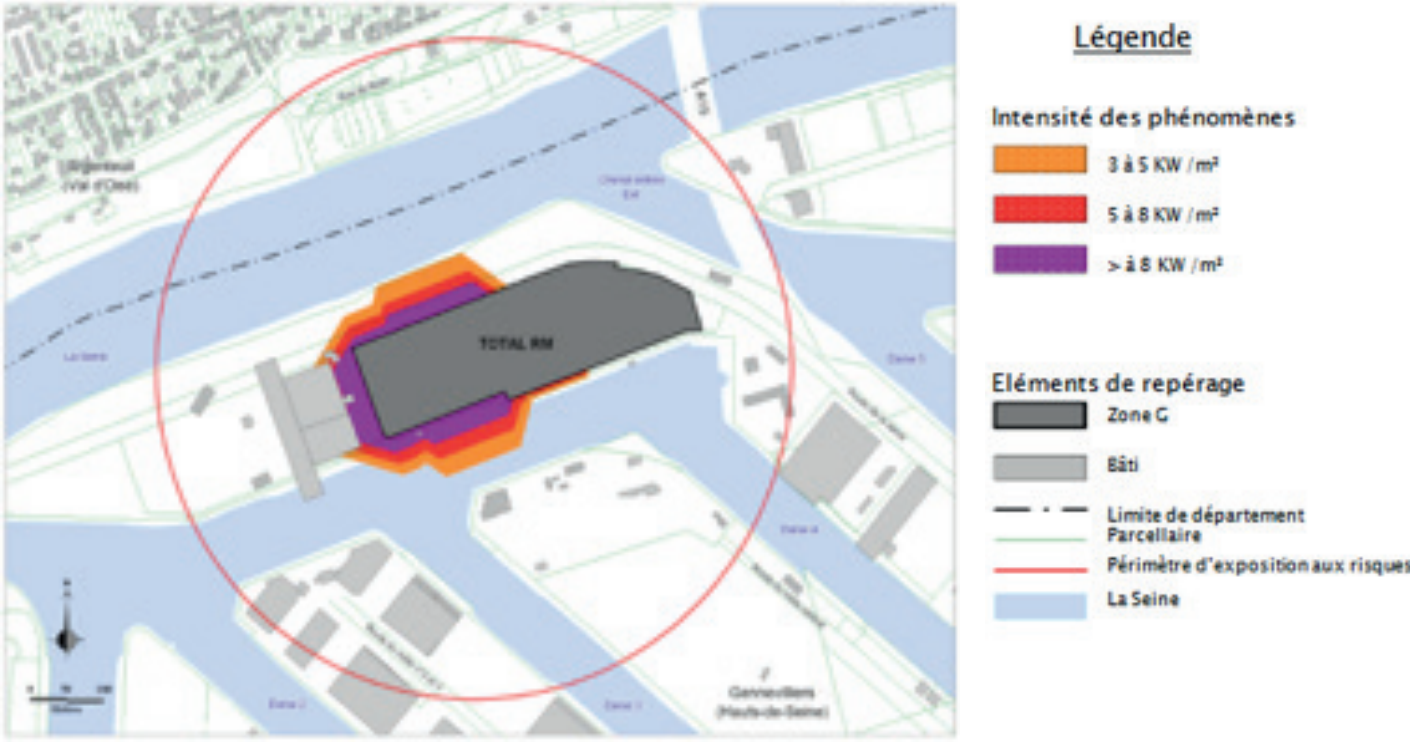
Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

RISQUES INDUSTRIELS

RISQUES TECHNOLOGIQUES OU HUMAINS

RISQUE À ARGENTEUIL

Le risque industriel majeur concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.
À Argenteuil, ce risque est dû à la présence sur Gennevilliers (ville limitrophe) des sociétés pétrolières Total, Trapil, Sogepp, mais aussi à la présence de la société Safran (industrie aéronautique), lesquelles sont soumises à la réglementation des installations pour la protection de l'environnement (Icpe), et classées « Seveso ».
Compte tenu de leurs activités, l'accident potentiel peut se manifester principalement par un incendie avec ou sans explosion (Bleve ou Boil-Over) ; mais aussi créer des risques d'épandage d'hydrocarbure pouvant entrainer une pollution des sols et eaux.



MOYENS DE PRÉVENTION

- **Plan de secours d'opération Interne** (Poi) élaboré par l'industriel et définissant les moyens de lutte (dénommé Plan de l'établissement) en cas d'accident.
- **Maîtrise de l'urbanisation et limitation des constructions au voisinage du site** par le biais du Plu, et du Ppri approuvé en 2002.
- **La ville est soumise à un plan particulier d'intervention** (Ppi) relatif à des dépôts pétroliers classés « SEVESO seuil haut » situés sur la commune voisine de Gennevilliers (92) (arrêté préfectoral d'octobre 2004).

AVANT



S'informer sur l'existence ou non d'un risque.



Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.



Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).

PENDANT



Si vous êtes témoin d'un accident, **donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (Samu), 17 (Police), 112,** en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...), le nombre de victimes.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Ecouter la radio.



Ne pas téléphoner sauf si urgence vitale.



S'il y a des victimes, **ne pas les déplacer** (sauf incendie).



Si un nuage toxique vient vers vous, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.



Se mettre à l'abri.

APRÈS



Respecter les consignes.



Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.



Informer les autorités de tout danger.

RISQUE NUCLÉAIRE

RISQUES TECHNOLOGIQUES OU HUMAINS

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

C'est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entrainant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

RISQUE À ARGENTEUIL

La ville n'est pas concernée par un accident nucléaire, néanmoins la centrale de Nogent-sur-Seine est située à proximité dans le département de l'Aube. Si un accident se produisait au sein de la centrale lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne la commune.

MESURES PRÉVENTIVES

Imposées aux centrales nucléaires, dans le cadre de l'Organisation de la réponse de sécurité civile (Orsec) départementale. Un dispositif de stockage et de distribution de comprimés d'iodure de potassium a été élaboré.

MOYENS DE SURVEILLANCE

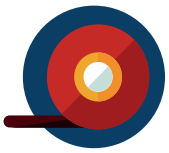
Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale de Nogent-sur-Seine et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).
Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou police).
Le maire déclenche alors le Plan communal de sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.





Répartition des centrales nucléaires en France en 2018
Source EDF 2018

AVANT



Prévoir des moyens permettant le **confinement pour son habitation** (bandes adhésives).



Si vous n'avez pas reçu vos **comprimés d'iode**, si vous avez perdu vos comprimés d'iode ou si vous êtes nouvel arrivant, renseignez-vous auprès de votre pharmacie.

PENDANT



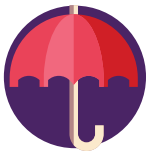
Rester à l'écoute des **consignes** données par les autorités locales.



En cas d'accident ou d'incident sérieux sur une installation, **la prise d'iode stable par la population est décidée par le Préfet** qui en informe la population.



Allumer la radio et ne sortir qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.



S'il pleut, **laisser à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie**.



Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.



Si vous êtes à l'extérieur **vous devez rejoindre un lieu clos et y rester confiné**.



Ne pas toucher aux objets (à votre véhicule notamment), aux aliments, à l'eau.

APRÈS - Suivre les consignes d'évacuation des zones concernées, le cas échéant :

Si l'ordre d'évacuer est donné :



Rassembler ses **affaires personnelles indispensables** : papiers, argent liquide, médicaments.



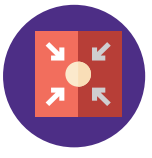
Suivre strictement les consignes données par les services de secours.



Couper le gaz et l'électricité.



Rester à l'écoute du message des autorités locales pour connaître la durée de la mise à l'abri, les consignes pour la prise de comprimés d'iode et éventuellement l'évacuation des lieux.



Se diriger rapidement et avec calme vers le point de rassemblement fixé.



Suivre les consignes données par les autorités concernant l'occupation et l'usage de sols éventuellement contaminés par des rejets issus d'un accident radiologique.

RISQUE TERRORISTE

RISQUES TECHNOLOGIQUES OU HUMAINS

QU'EST-CE QUE LE RISQUE TERRORISTE ?

Ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Toute commune peut être impactée par une menace terroriste.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice...

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution.

MESURES PRISES PAR LA VILLE D'ARGENTEUIL

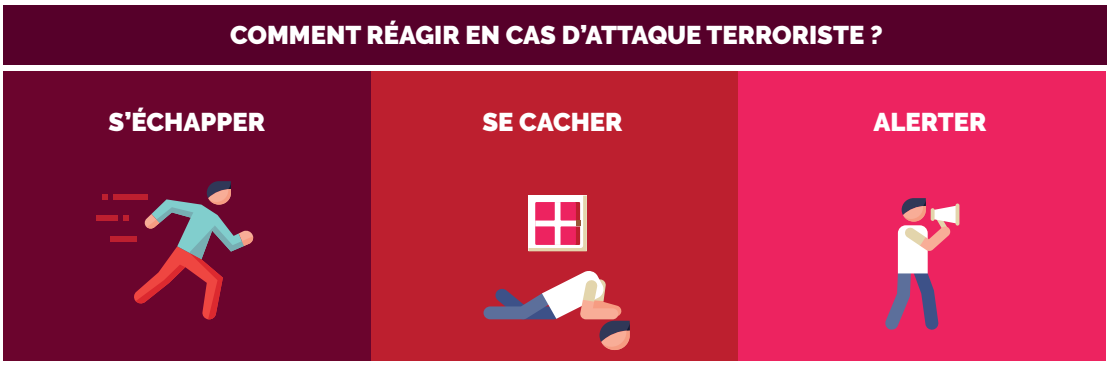
- participe à **la prévention de l'extrémisme violent en lien avec les services de l'État**.
- participe à l**a prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate**, notamment à l'occasion des manifestations organisées sur le territoire de la ville.

RAPPEL **Le plan Vigipirate est un plan de > vigilance > prévention > protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.**

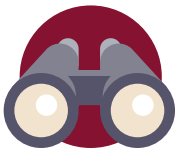
La vigilance est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection.

La prévention s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'État, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leurs connaissances de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse.

La protection repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la nation.



AVANT



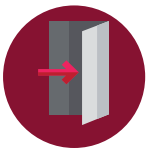
Au quotidien, surveiller vos effets personnels dans les lieux publics et signaler tout comportement ou objet suspect **en appelant le 17 ou 112**.



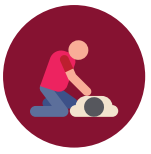
Avant d'assister à une manifestation, **se renseigner sur les modalités d'accès** (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux…) et se présenter suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.



Apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence.



Repérer les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public.



Se former aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.



Prendre connaissance des moyens d'alerte (ex: Twitter qui assurera une visibilité toute particulière aux messages du Ministère de l'Intérieur).



Se former au risque terroriste sur le nouveau site interactif du plan vigipirate « Faire face ensemble.»
https://vigipirate.gouv.fr/

PENDANT



Les 3 actions à connaître
. s'échapper
. se cacher / se confiner
. alerter



Limiter ses déplacements pour faciliter l'intervention des Forces de l'ordre et des secours.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Téléphoner seulement en cas d'urgence vitale.



Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels).

APRÈS



Si vous faites partie de la famille d'une victime, se rendre au **centre d'accueil des familles** (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches.



S'informer auprès du **Guichet unique d'information et de déclaration** (Guide) pour les victimes.
www.gouvernement.fr/guide-victimes



Appeler le numéro d'aide aux victimes commun aux membres de l'UE (7/7 jours) au : **166 006**
Point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le Ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire.

GLOSSAIRE



ARS : Agence régionale de santé

ASN : Autorité de sûreté nucléaire

AZI : Atlas des zones inondables

BLEVE : « Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion » Il peut être défini comme une vaporisation violente à caractère explosif consécutif à la rupture d'un réservoir contenant un liquide à une température significativement supérieure à sa température d'ébullition à la pression atmosphérique

BOIL-OVER : Phénomène qui peut se produire quand il y a la présence d'un film d'eau dans un bac de stockage d'hydrocarbure et que celui-ci est chauffé par un incendie. La vaporisation brutale de l'eau peut provoquer une boule de feu par projection de carburant enflammé

CAT NAT. : Catastrophe naturelle

CCAS : Centre communal d'action sociale

CLI : Commission locale d'information

CLIC : Comité local d'information et de concertation

COD : Centre opérationnel départemental

CODIS : Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

COZ : Centre opérationnel de zone

CTPB : Centre technique permanent des barrages

DDT : Direction départementale des territoires

DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

PCS : Plan communal de sauvegarde

ORSEC (Plan) : Plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile établi par les services préfectoraux

PAZ : Plan d'aménagement de zone

PHEC : Plus hautes eaux connues

PLU : Plan local d'urbanisme

POI : Plan d'opération interne

PER : Plan d'exposition aux risques

PPI : Plan particulier d'intervention

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté (permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte)

PPR : Plan de prévention des risques

PPRI : Plan de prévention des risques inondation

PPRMT : Plan de prévention des risques de mouvement de terrain

PPRN : Plan de prévention des risques naturels

RNA : Réseau national d'alerte

SAMU : Service d'aide médicale urgente

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SNA : Service national d'alerte

SPC : Service de prévision des crues

TMD : Transport de matières dangereuses

LES NUMÉROS D'URGENCE



Ils permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24h.
Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à donner **les bonnes informations**.

• QUI JE SUIS ?
Vous êtes victime, témoin
Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

• OU JE SUIS ?
Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.

• POURQUOI J'APPELLE ?
Précisez les motifs de votre appel.

NE PAS RACCROCHER EN PREMIER



NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉENE

Vous êtes impliqué(s) dans un accident, vous êtes témoin, ou remarquez un incendie ou toute autre urgence, appeler le 112 numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible **gratuitement** partout dans l'Union européenne (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).



NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Ce numéro d'urgence national unique est accessible, par FAX ou SMS. Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24h.



SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENTE (SAMU)



POLICE / GENDARMERIE



SAPEURS-POMPIERS

01 34 23 41 00

MAIRIE D'ARGENTEUIL
argenteuil.fr

01 34 20 95 95

PRÉFECTURE

05 67 22 95 00

SITE INTERNET MÉTÉO FRANCE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE
france.meteofrance.com/vigilance/

Répondeur téléphonique non surtaxé de vigilance météorologique de Météo France.



Photo Bruce Mars from Pexels